

ATTESTATION

L'association	
s'engage :	
- à se conformer entièrement aux statuts et règlements établis par la FFS et ses structures déconcentrées; et notamment à faire adhérer à la FFS tous ses membres pratiquant la spéléologie, le canyonisme et/ou la plongée souterraine;	
- à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui l dits règlements;	ui seraient infligées par l'application des
- à respecter la déontologie de la pratique générale de la FFS.	spéléologique définie par l'assemblée
	Fait à
	Le
	Signature du Président